Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20251028-DM2025-89-DE Date de télétransmission : 29/10/2025 Date de réception préfecture : 29/10/2025

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE Nº 2025-89

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n°25/10/08 du 10 octobre 2025 de la Sarl Thomas & Fils pour la fourniture et pose de 3 panneaux de commercialisation pour la cession des lots du lotissement communal des Mares pour un montant de 3 960,00 € HT (4 752,00 € TTC),

DECIDE

Article 1er:

d'accepter et de signer le devis n°25/10/08 du 10 octobre 2025 de la Sarl Thomas & Fils pour la fourniture et pose de 3 panneaux de commercialisation pour la cession des lots du lotissement communal des Mares pour un montant de 3 960,00 € HT (4 752,00 € TTC);

Article 2:

que les crédits seront engagés, liquidés et mandatés sur le budget Lotissement Jean Goubert 2025 à l'article 605 « Achat de matériel, équipements et travaux ».

Fait à Saint-Germain/Ay, Le 28/10/2025,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.